

Les aides à l'achat d'un vélo

Les aides à l'achat nationales sont étendues jusqu'en 2027.

NOUVEAUTÉ 2024
NEUF OU OCCASION

Je suis un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou une personne en situation de handicap
et j'achète ...

Je suis un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €
et j'achète ...



Je suis une personne morale

(entreprise, association, collectivité, ...)
et j'achète ...

Je suis un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 24 900 €

ou une personne morale

(entreprise, association, collectivité, ...)
et je me débarrasse d'un véhicule ancien ou polluant (camionnette ou voiture)
et j'achète ...



VÉLO CLASSIQUE



AIDE DE
150 €
MAXIMUM/VÉLO

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



AIDE DE
400 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
300 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €

MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER
SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE
PAR PART EST INFÉRIEUR À 7 100 €
OU SI PERSONNE EN SITUATION
DE HANDICAP

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE
ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

BÉNÉFICIEZ D'UNE
AIDE SUPPLÉMENTAIRE
DE
1 000 €

ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ
ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE

VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €

MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER
SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE
PAR PART EST INFÉRIEUR À 7 100 €
OU SI PERSONNE EN SITUATION
DE HANDICAP

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE
ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

BÉNÉFICIEZ D'UNE
AIDE SUPPLÉMENTAIRE
DE
1 000 €

ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ
ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE

VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

1.
TOUTES LES AIDES
SONT PLAFONNÉES
À 40 % DU COÛT
D'ACHAT.

2.
UN PARTICULIER NE PEUT
BÉNÉFICIER DU BONUS
VÉLO ET DE LA PRIME À
LA CONVERSION QU'UNE
SEULE FOIS. LES DEUX
AIDES SONT CUMULABLES
POUR UN MÊME CYCLE.

3.
L'ENSEMBLE DES AIDES
CONCERNE LES VÉLOS
NEUFS OU D'OCCASION
VENDUS PAR UN PROFESSIONNEL
ET IDENTIFIÉS.

4.
POUR DEMANDER UNE AIDE :
WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR

REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE